

Communiqué de presse

Valence, le 16 novembre 2020

DRÔME CCI FORMATION, l'un des premiers organismes d'Auvergne-Rhône-Alpes certifié Qualiopi !



Qualiopi... Un mot qui ne parle pas encore à tout le monde. Et pourtant, il s'agit de la marque de certification qualité qui sera obligatoire en France au 1^{er} janvier 2022 pour tous les prestataires d'actions de formation. Le 14 octobre 2020, c'est avec une année d'avance que l'ensemble des centres de formation de la CCI de la Drôme – Formation continue, Ecole de Commerce et Alternance, CFPF et Néopolis –, ont été certifiés avec succès.

7 critères*, 32 indicateurs... allant de l'information des publics à la prise en compte des réclamations, en passant par la qualification des formateurs, l'adéquation des prestations aux publics ou encore la pertinence des moyens pédagogiques : la CCI de la Drôme a répondu à l'ensemble des exigences de ce nouveau référentiel national. « *L'auditeur a particulièrement relevé notre très bon taux de satisfaction clients ainsi que la rigueur de notre processus de recrutement de nos formateurs* », commente Nathalie Arcèse- Gucciardi, responsable CCI Formation.

Le principe de la certification Qualiopi a été instauré par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Son but est de garantir la qualité des prestations proposées par les organismes de formation. L'obtention de cette certification est garante du sérieux des processus mis en œuvre dans l'élaboration, la délivrance et le suivi des actions de formations proposées.

A partir de 2022, pas de financements sans Qualiopi !

Dès le 1^{er} janvier 2022, cette certification sera une condition sine qua non pour que les stagiaires ou les entreprises puissent bénéficier des financements publics et mutualisés pour leurs formations, parmi lesquels les financements OPCO, CPF, de l'Etat, des Régions, de la Caisse des dépôts et consignations, de Pôle Emploi et de l'Agefiph. Choisir un organisme de formation certifié Qualiopi présentera donc un double avantage : la garantie de recevoir une formation de qualité, tout en permettant de la faire financer. « *Certifiés ISO 9001 depuis 20 ans, nos centres de formation sont également référencés Datadock et labélisés H+, pour l'accueil des personnes en situation de handicap (charte de la Région Auvergne Rhône-Alpes). Nous sommes dans une logique Qualité depuis de nombreuses années et il nous paraissait essentiel d'être à l'avant-garde pour Qualiopi* », commente Alain Fonte, Directeur Général de la CCI de la Drôme.

* Les 7 critères du référentiel national

- 1 L'information des publics sur les prestations, les délais d'accès et les résultats obtenus ;
- 2 L'identification précise des objectifs des prestations proposées et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions ;
- 3 L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en œuvre des actions ;
- 4 L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- 5 La qualification et le développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- 6 L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- 7 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Contact : Nathalie ARCESE-GUCCIARDI, T. 04 75 75 87 23, n.gucciardi@drome.cci.fr